

## **COUPE DRÔME-ARDECHE REGLEMENT GENERAL**

Ce présent règlement concerne la coupe Drôme-Ardèche pour les catégories séniors masculins + 16 ans, les féminines + 15 ans et les - 18 garçons.

### Article 1: RECOMPENSES

Il sera attribué lors du tour final et pour chaque catégorie une récompense.

### Article 2: CONDITIONS D'ENGAGEMENT

Pour participer à cette compétition départementale, les clubs devront:

- être affiliés à la FFHB.
- S'engager à respecter le règlement de cette compétition.

La date de clôture des engagements est fixée par la commission sportive en fonction des catégories.

Tous les joueurs et joueuses doivent être qualifiés le jour de la compétition.

Toutes les équipes (non nationales) du Comité Drôme-Ardèche peuvent participer à cette coupe.

Il ne pourra être engagé qu'une équipe par club.

Si le club a engagé en championnat plusieurs équipes dans une même catégorie, que ce soit pour les championnats départementaux ou régionaux, l'équipe engagée en coupe sera considérée comme étant celle du meilleur niveau du club (sans tenir compte des équipes de niveau national).

Tout au long de la coupe, l'équipe du plus petit niveau bénéficiera de 3 points d'avance en début de match par différence de niveau.

Un joueur ou une joueuse ayant évolué une fois dans une rencontre de niveau nationale ne pourra plus participer à la coupe Drôme-Ardèche.

Les équipes séniors éliminées en coupe de France départementale ou régionale pourront intégrer la coupe Drôme-Ardèche sur leur demande.

### Article 3: REGLEMENT FINANCIER

Le règlement financier se décompose comme indiqué dans le tableau financier du Comité, les droits d'engagement et d'arbitrage étant fixés chaque saison lors de l'Assemblée Générale du Comité.

### Article 4: FORMULE DE L'EPREUVE

Elle est propre à chaque catégorie et définie par le règlement particulier de chaque épreuve.